

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2012

L'An Deux Mille Douze, le dix-huit octobre à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 9 octobre 2012

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. BILLY J. MORIN Y. DIGUET E. BERNARD P. GARNIER C. MERCERON A. MAIRÉ E.

ABSENTS EXCUSÉS : HAY P. TAILLEFAIT C. LECOMTE JP.

ABSENTS : /

Procuration de M. Patrick HAY à M. François GINGREAU.

Procuration de M. Jean-Pierre LECOMTE à M. Patrice GAUTHIER.

Monsieur Jérôme BILLY a été élu secrétaire de séance.

En présence des parents de certains jeunes, membres du foyer.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en donnant la parole aux parents de certains membres du foyer de jeunes. Ceux-ci contestent la décision du 2 mai 2012 de demander le remboursement des dégradations faites au foyer à raison de 10 € par jeune membre.

Après le départ des parents des membres du foyer,

1. DELIBERATION POUR MAINTIEN DU REMBOURSEMENT DES DEGRADATIONS AU FOYER DES JEUNES CM20121018-001

Suite à la visite de certains parents de jeunes membres du foyer venus contester la décision prise lors de la réunion du 2 mai 2012 de demander le remboursement des dégradations commises à hauteur de 10 € par enfant, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour maintenir la délibération en l'état ou pour la modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote (7 pour le maintien, 3 pour la facturation à l'association et 3 blanc) décide maintenir la décision prise précédemment.

Un courrier sera fait à chaque famille expliquant cette décision.

Monsieur le Maire informe du décès de M. Louis-Marie PITEAU. Sépulture Samedi 20 octobre à 15 heures.

Le compte-rendu de la réunion du 5 septembre 2012 est adopté.

2. DELIBERATION POUR CHANGEMENT DE CHAUFFE-EAU DE LA CANTINE CM20121018-002

M. Patrice GAUTHIER explique que la décision de changer le chauffe-eau de la cantine a été prise. C'est un modèle de 95 l au gaz qui est préconisé.

Deux devis : - AUGER SARL 1606.72 € TTC
- FBM 1491.73 € TTC

C'est la même marque pour un produit équivalent.

Il est proposé de passer au vote. 13 votants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (8 pour AUGER SARL et 5 pour FBM), choisit l'entreprise AUGER SARL et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT D'UN PLAT INOX CM20121018-003

Monsieur le Maire explique que lors de la location de la salle polyvalente le week-end des 4 et 5 août 2012, un plat inox du four a été égaré par M Joël DELUGEAU demeurant 17 rue Lescure à Boismé.

Ce plat a été racheté auprès du fournisseur habituel pour un montant de 21.53 € (facture jointe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de demander le remboursement de ce plat inox à M. Joël DELUGEAU et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en application de cette décision.

4. POINT SUR LES PROJETS DU LOTISSEMENT

4.1 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA VIABILISATION DE L'ECO- QUARTIER DU LAC CM20121018-004

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation pour les travaux de viabilisation de l'éco-quartier du Lac. L'analyse des offres a été réalisée par la SCP MAÏORE-VRIGNON-JOUCK-BAISIEUX (voir annexe jointe). 4 entreprises ont répondu pour le lot 1 terrassement, voirie, assainissement, phase provisoire et définitive, réseaux souples.

3 entreprises ont répondu pour le lot 2 espaces verts.

Pour le lot n° 1, le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

1. SAS PELLETIER 437 470.53 € HT
2. ARNAUD TP 504 739.00 € HT
3. CHARRIER TP 548 208.10 € HT
4. SARL TPF 510 816.16 € HT

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour le choix de l'entreprise. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (11 voix pour SAS PELLETIER, 1 voix pour ARNAUD TP et 1 blanc) décide de choisir l'entreprise SAS PELLETIER pour un montant de 437 470.53 € HT. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Pour le lot n°2, le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

1. BOCAPLANTES 55 843.42 € HT
2. ARBOFOR 60 259.35 € HT
3. JARDINS DES OLIVIERS 63 652.22 € HT

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour le choix de l'entreprise. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, choisit l'entreprise BOCAPLANTES pour 55 843.42 € HT et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

4.2 LOTISSEMENT DU MUSCADET :

Point sur les travaux. Restent les enrobés à faire la semaine prochaine. Devis complémentaire pour la signalisation 302.00 €

4.3 LOTISSEMENT DU CHAMP CHARDON :

Problème électrique : mât cassé. Ce mât n'est plus fabriqué. Il est proposé un changement de mât avec un de la rue des terres Rouges et installation d'un nouveau mât en bas pour un coût de 2702.61 €.

4.4 LOTISSEMENT DE LA ROCHEJACQUELIN

Le mât en bas de la Rochejacquelin ne fonctionne toujours pas. Plusieurs ampoules sont grillées au stade. Un autre devis sera demandé pour l'éclairage public.

QUESTIONS DIVERSES :

1. DELIBERATION POUR FACTURATION RETRAIT DOSSIER APPEL D'OFFRES ECO-QUARTIER DU LAC SOUS FORMAT PAPIER CM20121018-005

Monsieur le maire explique que l'impression papier des dossiers de consultation pour la viabilisation de l'éco-quartier du Lac par l'entreprise COPY COLOR SERVICE a un coût non négligeable et que lors de cette consultation, il a été décidé de facturer 30 € à chaque entreprise qui demanderait le dossier de consultation sous format papier. Pour le retrait par téléchargement informatique, c'était gratuit puisque le coût d'impression était supporté par l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, avalise cette décision et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour l'encaissement des deux chèques concernés.

2. CALENDRIER 2014 :

Réunion lundi 29 octobre à 20h30 Présidents d'association + commission infos.
Inviter Mme Maryse CROISÉ et M. Jean ROY.

3. DEVIS POUR REFECTION DE L'ESCALIER DE L'EGLISE

C'est un escalier de 11 marches à refaire avec un petit palier de 4 marches. Devis de M. Armand HAY pour 1462.00 € HT. Il se fera aider d'un cantonnier pour le monter. Problème au niveau de l'éclairage de l'église.

4. VOIRIE :

Problème d'écoulement des eaux à Brialeau. M. le Maire appellera le service routes du Conseil Général pour demander leur intervention. Un courrier va également partir par rapport aux bouches de la rue Neuve.

5. REFLEXIONS POUR LES PROJETS POUR L'AN PROCHAIN :

- La Communauté de Communes « Cœur du Bocage » va intervenir sur la Rochejacquelin : eaux pluviales à prévoir pour la commune.
- Changer les ouvertures de la salle polyvalente ?
- ouvrir la place de l'église et mettre un ralentisseur ?

6. FOIRE AUX PUCES :

Remarques concernant la peinture mise à la bombe sur le sol. Résultat moins bon que l'an dernier. 400 € pour les panneaux payés par le comité des fêtes. Demande d'avoir une deuxième fois dans l'année la salle polyvalente gratuite.

7. FEU D'ARTIFICE :

Il était de toute beauté. Sono fournie par le Comité des Fêtes.

8. MARCHÉ FERMIER :

Il aura lieu demain soir. Un panneau va être installé avec des couleurs et des fruits et légumes.

9. CANTINE :

La gestion de groupe n'est pas au point. Des problèmes de discipline très importants. Marie-Hélène LUCAS est en arrêt actuellement et est remplacée par Nathalie BOUTET. Rencontre mardi avec Geneviève GABARD.

10. PORTAGE DES REPAS :

La livraison des repas à la garderie ne sera plus faite le mercredi et les petites vacances par M. BOURUMEAU.

11. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE

Monsieur le Maire évoque les évolutions liées à la Communauté d'agglomération du Bocage ainsi que le problème de l'argentonnais qui n'est pas encore réglé.

Séance levée à 23 h 30 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,